



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate le 28 avril 2011

BAISSE DU NOMBRE DE SUSPENSIONS DUES À DES DOSSIERS D'IMMUNISATION INCOMPLETS

Seulement 53 élèves des écoles secondaires du district de North Bay-Parry Sound ont été suspendus le mois dernier jusqu'à ce qu'ils fournissent une preuve d'immunisation. Il s'agit d'une baisse spectaculaire comparativement aux 129 et 156 élèves suspendus en 2010 et 2009 respectivement.

Maintenant que le processus de suspension est terminé dans les écoles secondaires, le personnel du bureau de santé travaille avec les parents des 17 123 élèves fréquentant une école élémentaire afin de mettre à jour leurs dossiers d'immunisation. Le 28 avril est le premier jour de suspension pour 75 élèves de 34 écoles élémentaires du district. La prochaine date de suspension pour les 31 autres écoles élémentaires est le 17 mai. La *Loi sur l'immunisation des élèves* donne au bureau de santé le pouvoir de suspendre les élèves dont le dossier d'immunisation est incomplet.

Au cours des deux dernières années, l'équipe du Programme de maladies pouvant être prévenues par la vaccination du bureau de santé a axé ses efforts sur la conformité et la réduction du nombre de suspensions parmi les élèves. Cet objectif a été réalisé grâce à une campagne de communication stratégique avec les parents. Bien que la grippe pandémique H1N1 ait interrompu les processus réguliers d'évaluation des dossiers d'immunisation et de suspension des élèves dans les écoles élémentaires en 2010, on note quand même une tendance à la baisse du nombre de suspensions par rapport à l'année précédente.

Les bureaux de santé sont tenus d'obtenir des dossiers d'immunisation complets sur chaque élève inscrit à une école de leur district. Lorsque les parents ou tuteurs reçoivent un avis du bureau de santé indiquant que le dossier d'immunisation de leur enfant est incomplet, cela ne signifie pas que leur enfant sera suspendu. Le nom des élèves est éliminé de la liste de suspensions lorsque le bureau de santé reçoit les renseignements manquants.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le bureau de santé au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808, poste 2252. Vous pouvez également consulter le site Web www.healthunit.biz pour obtenir des renseignements généraux sur la vaccination des enfants.

.../2

Faits en bref

Il est possible que le dossier d'immunisation de l'élève ne soit pas à jour même si l'élève a reçu tous les vaccins nécessaires. Voici la marche à suivre pour mettre à jour l'information sur l'immunisation de votre enfant :

- Les médecins ne signalent pas au bureau de santé les vaccins administrés à leur cabinet. C'est aux parents ou tuteurs d'obtenir ces renseignements et de les transmettre au bureau de santé.
- Il se peut que votre enfant ait reçu des vaccins dans une autre région de la province. Dans ce genre de situation, les parents ou tuteurs doivent communiquer avec le bureau de santé de la région en question pour obtenir les renseignements à soumettre au Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound.
- Si la carte jaune de l'enfant indique tous les vaccins reçus, vous pouvez en soumettre une copie au bureau de santé afin que les dossiers de l'enfant puissent être mis à jour.

Si un enfant a besoin de se faire vacciner, les parents ou tuteurs peuvent :

- Appeler le bureau de santé au 705 474-1400 ou au 1 800 563-2808, poste 2252, pour fixer un rendez-vous pour l'administration des vaccins manquants.
- Communiquer avec le cabinet de leur médecin pour faire vacciner l'enfant et veiller à ce que le bureau de santé reçoive ces renseignements afin qu'il puisse mettre à jour ses dossiers.

- 30 -

Demandes de renseignements des médias :

Caroline Parnell, coordonnatrice des communications

705 474-1400, poste 2221, ou 1 800 563-2808

caroline.parnell@nbdhu.on.ca